



■ **Extrait du registre des délibérations**
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 28 juin 2021
Séance du 14 juin 2021

11 Budget principal - Accord de principe Garantie d'emprunts - CDC Habitat social - projet d'acquisition en VEFA de 14 logements (bâtiment 6) à Creil, Quai d'Amont rue Victor Hugo

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET, Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. ZAHRAOUI, Mme SENET, M. BOULHAMANE, Mme JACQUEMART, M. KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme TALL	Pouvoir à :	M. DEME
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme MOUSSATEN
Mme SGHIRI	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme SOW	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. EL OUSTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme PEREZ	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. KA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
- Nombre de conseillers en exercice : **39**
- Nombre de conseillers absents non représentés : **0**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **36**
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : Mme MEHADJI, MM LUCAS 3 et NACHITE

■ **Date de la convocation : 22/06/2021**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Abdoulaye DEME, maire-adjoint, expose :

CDC Habitat social (ex OSICA), organisme bailleur, sollicite de la Ville, la garantie d'emprunts en vue du financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 14 logements (bâtiment 6) située à Creil, Quai d'Amont, rue Victor Hugo.

CDC Habitat social souhaite à cet effet pouvoir obtenir la garantie des prêts d'un montant total de 1 068 299,00 €, à hauteur de 100% auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Caractéristiques principales de la proposition de prêt :

- prêt PLS d'un montant de 439 888,00 € ;
- prêt PLS foncier d'un montant de 628 411,00 € garantis à hauteur de 100 %.

Caractéristiques de la ligne de prêt	PLS	PLS foncier
Enveloppe	PLSDD 2020	PLSDD 2020
Montant de la ligne de prêt	439 888 €	628 411 €
Commission d'instruction	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de période	1,56%	1,56%
TEG de la Ligne du Prêt	1,56%	1,56%
Phase d'amortissement		
Durée du différé d'amortissement	24 mois	



Durée	40 ans	60 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	1,06%	1,06%
Taux d'intérêt	Livret A + 1,06%	Livret A + 1,06%
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	SR	SR
Taux de progressivité des échéances	0%	1%

A titre indicatif, la valeur de l'index à ce jour est de 0,75 % (Livret A).

La présente délibération est une délibération de principe d'une garantie d'emprunts accordée à CDC Habitat social.

L'octroi d'une garantie effective devra faire l'objet d'une délibération ultérieure avec les contrats de prêts définitifs.

Il vous est proposé, de donner un accord de principe pour la garantie à hauteur de 100% des prêts de 1 068 299,00 € ci-dessus mentionnés.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2252-1 et L2252-2,

Vu le code civil, notamment l'article 2298,

Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 14 juin 2021,

Vu la demande formulée par CDC Habitat social,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : La Commune de Creil donne un accord de principe de garantir à hauteur de 100% des emprunts de 1 068 299,00 € ci-dessus mentionnés, qui seront contractés par CDC Habitat social auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'opération d'acquisition en VEFA de 14 logements (bâtiment 6) située à Creil, Quai d'Amont, rue Victor Hugo.

La garantie définitive des emprunts fera l'objet d'une délibération proposée ultérieurement au conseil municipal, avec les contrats de prêt.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site www.telerecoeurs.fr

Date d'affichage : 29 JUIN 2021

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 01 JUL. 2021

et publication ou notification le 01 JUL. 2021

affiché le 29 JUIN 2021

CREIL, le 01 JUL. 2021

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Pour le Maire et par délégation

La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le 29/06/2021



ID : 060-216001743-20210628-DLRG210628011-DE